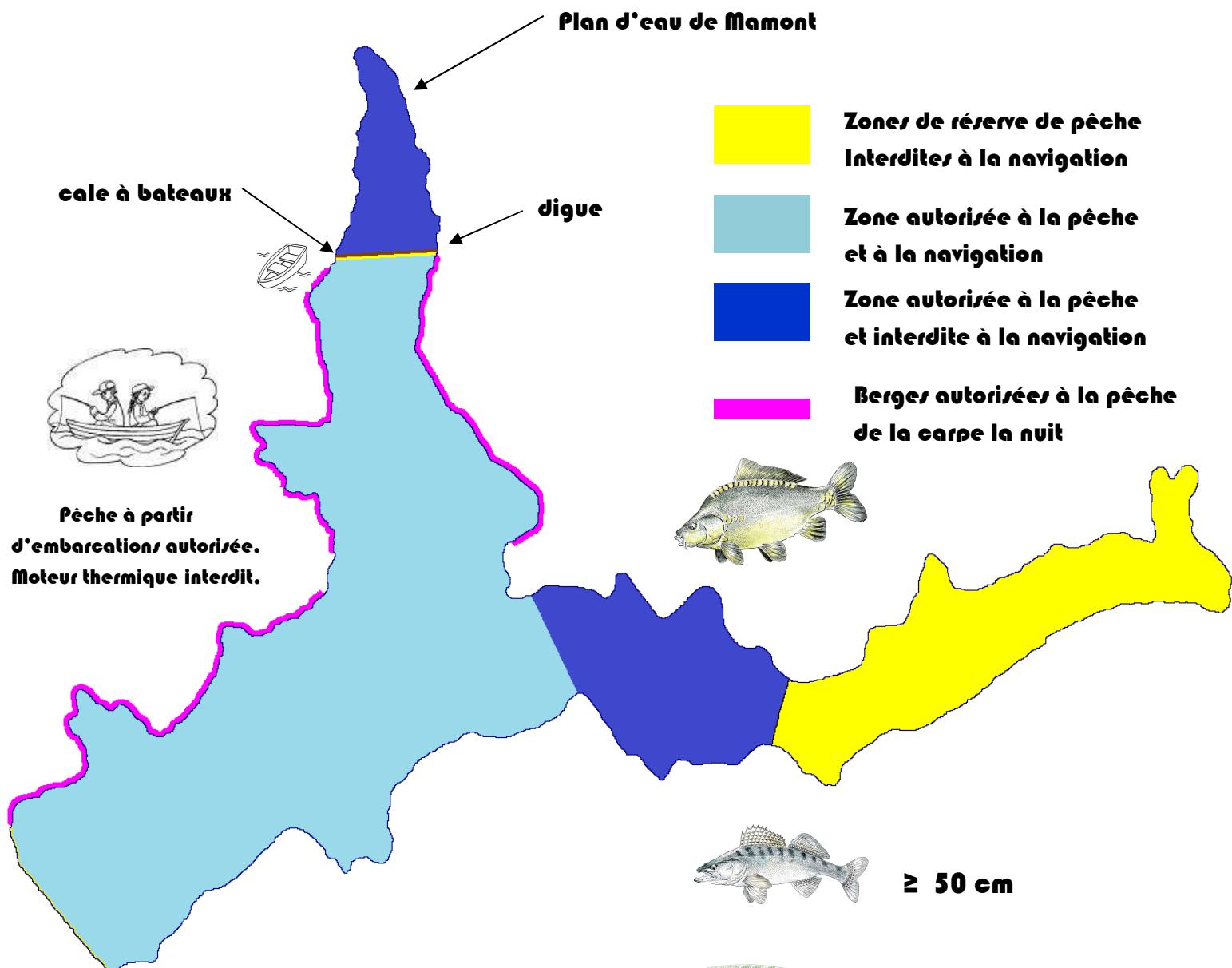
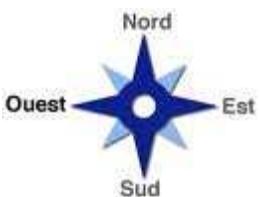


PLAN D'EAU DE MIALLET



Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



Attention : la pêche et la navigation sont interdites sur le grand plan d'eau dès lors que le niveau de l'eau descend en dessous de la cote NGF 293 (échelle limnimétrique de la grande digue).
la pêche depuis les digues du grand plan d'eau (Mamont et digue principale) est interdite.

* maximum 3 carnassiers par jour et par pêcheur dont 2 brochets maximum